



Conseil communautaire du jeudi 13 avril 2017

Compte-rendu de séance

Sous la Présidence de Denis GUILLERMARD,

Présents : MMES MRS ANGELINO. BELLEMIN. BEZAT. BOIS. CHEVALIER. COUTAZ. FAUGE. FAVREAU. GIRARD. GRIMONET. GROS. GUICHERD. GUILLERMARD. MARCHAND. MARTIN. SCHWARTZ. TAVEL. TOUIHRAT. WEIBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : DURET (Pouvoir CHEVALIER). LEFRANCQ (Pouvoir BOIS). PERMEZEL (Pouvoir GIRARD). PERRIER (Pouvoir GUILLERMARD). Trois représentants non désignés de la commune de Novalaise

Secrétaire de séance : Ludovic AYOT, Directeur CCLA

Le Président ouvre la séance à 19h00 au sein de la Maison du lac d'Aiguebelette.

Installation des nouveaux conseillers suite à la recomposition du conseil communautaire.

Suite à l'obligation de recomposition du conseil communautaire, à la proposition d'accord local approuvée par délibération de l'ensemble des communes de la CCLA et à l'arrêté préfectoral en date du 20 mars 2017 arrêtant la nouvelle composition du conseil communautaire, le Président, Denis Guillermand :

- Rappelle que le nombre de conseillers est donc passé de 25 à 27, la commune de Marcieux ne disposant plus que d'un seul représentant et la commune de Novalaise passant de 5 à 8 représentants.
- Installe Mme Chantal Marchand dans ses fonctions de conseillère communautaire, 1^{ère} adjointe à la commune de Gerbaix, en remplacement de M. Gilbert COURTOIS.
- Installe M. Alexandre FAUGE, nouveau maire de Nances, dans ses fonctions de conseiller communautaire en remplacement de M. Bernard VEUILLET.

- Informe le conseil que la commune de Novalaise n'a pas encore procédé à l'élection de ses trois représentants supplémentaires. Cette élection est programmée avant la mi-avril.
- Indique que le nombre de conseillers est dorénavant fixé à 27 et que le présent compte-rendu de séance mentionnera l'absence de 3 conseillers non encore désignés par la commune de Novalaise.

1. Fiscalité 2017 – Taux d'imposition TH, FNB, FB et CFE

Pour l'année 2017, le Président propose de ne pas modifier les taux votés en 2016, à savoir :

- Taxe d'Habitation (TH) = 6,3%
- Foncier Bâti (FB) = 5,80%
- Foncier Non Bâti (FNB) = 2,63%
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) = 25%

Pour rappel, une augmentation avait été décidée en 2016 au regard des constats suivants :

- Une capacité d'autofinancement brute qui, en 2015, était devenue négative et obligeait la collectivité à puiser dans son fond de roulement.
- Des marges de manœuvre très réduites en termes de recherche d'économies sur le budget de fonctionnement de la CCLA. A cet effet, il est rappelé que la CCLA :
 - a réalisé près de 90 000 € d'économies entre 2014 et 2015,
 - n'avait pas renouvelé le poste de chargée de mission Tourisme / Eco-tourisme,
 - a toujours cherché à optimiser les moyens existants et à limiter les nouveaux recrutements
- La mise en place de nouveaux services à la population et la mise en œuvre de projets qui participent au développement du territoire (Création des crèches, accompagnement du projet d'EHPAD, création de la Maison du lac, création d'un RAM, aménagement du centre socio culturel de l'AEL...).

Les recettes supplémentaires générées par la revalorisation des taux votés en 2016 avaient été estimées à 187 755 €.

Fiscalité 2015	CC Lac Aiguebette		
	Bases	Taux %	Recettes
TH	8 487 000 €	6,20	526 194 €
FB	5 731 000 €	3,00	171 930 €
FNB	140 100 €	2,63	3 685 €
CFE	1 097 000 €	24,33	266 900 €

Simulation 2016 - V2			
	CC Lac Aiguebette		
	Bases	Taux %	Recettes
TH	8 571 870 €	6,30	540 028 €
FB	5 788 310 €	5,80	335 722 €
FNB	141 501 €	2,63	3 721 €
CFE	1 107 970 €	25,00	276 993 €
Recettes supplémentaires	187 755 €		

Compte-tenu de l'évolution des bases, le montant des recettes supplémentaires générées par l'augmentation des taux s'élève à 205 952 € (1 189 856 € en 2016 contre 983 904 € en 2015). Concernant l'évolution de la CVAE (+ IFER) entre 2015 et 2016, celle-ci est passée de 220 601 € en 2015 à 237 870 € en 2016, soit 17 269 € de recettes supplémentaires.

Pour 2017 :

Les recettes fiscales sont estimées à 1 220 000 € (Augmentation de 32 144 €, soit 2,7% liés à l'évolution des bases).

Concernant la CVAE+IFER, les données transmises par les services fiscaux indiqueraient une très légère augmentation, 237 870 € en 2016 contre 240 499 € en 2017.

Parallèlement à l'évolution de ces recettes fiscales :

- La baisse de la DGF se poursuit. Il est rappelé que le montant de la DGF est passé de 464 000 € en 2012 à 312 688 € en 2016. Elle est estimée à 286 281 € pour 2017, soit une diminution de 26 407 € par rapport à 2016 (-9%) et de 177 719 € comparativement à 2012 (baisse de 40% en 5 ans).
- Le montant du PFIC continue d'augmenter. Il passera en 2017 à 114 000 € contre 91 199 € en 2016 (22 801 € d'augmentation, +25%). Pour rappel, en 2012, le montant du PFIC s'élevait à 18 592 €.
- La CCLA s'est engagée sur 10 ans (2017-2027) à financer le déploiement du THD à hauteur de 40 000 € / an.
- La masse salariale augmente légèrement entre 2016 et 2017 (517 000 € à 534 000 €, +3,3%) compte-tenu de la fin du dispositif / emplois aidés et de la réorganisation des services intégrant le recrutement d'un technicien au poste de responsable des services déchets (8 mois imputés sur 2017, environ 28 000 €). Cette augmentation est cependant contenue du fait de l'abandon du service de navette estivale et de l'absence de renfort saisonnier au niveau des services techniques.
Cette masse salariale représente 21% des dépenses de fonctionnement de la CCLA.
Pour mémoire, en 2016 le ratio moyen des EPCI est de 35,3 %.

A l'issue de ces rappels, le Président propose au conseil communautaire que les taux intercommunaux de la Taxe d'Habitation, de l'impôt sur le Foncier bâti, de l'impôt sur le Foncier Non Bâti et de la Cotisation Foncière des Entreprises, restent identiques à ceux votés en 2016, à savoir, respectivement 6,3%, 5,80 %, 2,63% et 25 %.

► **Vote du conseil :**

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Approbation à l'unanimité des taux intercommunaux 2017 de TH (6,3%), FB (2,8%), FNB (2,63%) et CFE (25%) qui restent identiques à ceux de 2016.**

2. Vote des budgets 2017

Suite aux travaux des commissions de la CCLA et à la réunion de débat d'orientation budgétaire, Pascal ZUCCHERO présente en séance les projets de budgets primitifs 2017 suivants :

- Budget général
- Budget Assainissement
- Budget SPANC
- Budget du Sougey
- Budget zone de Gerbaix
- Budget Zone du Goûtier
- Budget transports scolaires

Après présentation de chacun des budgets prévisionnels, le Président, Denis GUILLERMAD, sollicite l'approbation du conseil communautaire :

Budget général :

► **Vote du conseil :**

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Approbation à l'unanimité du budget primitif 2017 / Budget général**

Budget Assainissement :

► **Vote du conseil :**

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Approbation à l'unanimité du budget primitif 2017 / Budget Assainissement**

Budget SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) :

▶ **Vote du conseil :**

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Approbation à l'unanimité du budget primitif 2017 / Budget SPANC**

Budget Sougey :

▶ **Vote du conseil :**

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Approbation à l'unanimité du budget primitif 2017 / Budget Sougey**

Budget Zone de Gerbaix :

▶ **Vote du conseil :**

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Approbation à l'unanimité du budget primitif 2017 / Budget Zone de Gerbaix**

Budget Zone du Goûtier:

▶ **Vote du conseil :**

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Approbation à l'unanimité du budget primitif 2017 / Budget Zone du Goûtier**

Budget Transport scolaire :

▶ **Vote du conseil :**

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Approbation à l'unanimité du budget primitif 2017 / Budget Transport scolaire**

3. Transfert des activités Bar-Salon de thé et séminaires de l'OT à la CCLA

Denis GUILLERMARD rappelle que le conseil communautaire a validé en séance du 16 février 2017, le principe d'un transfert des activités « séminaires » et gestion du bar-salon de thé de l'office de tourisme à la CCLA.

Ce transfert implique la mise en œuvre des démarches suivantes :

3.1 Modification de la convention tripartite CCLA - CCVG – OT PLA portant délégation de missions de service public touristique à l'OT et identifiant les missions et moyens confiés à l'OT. Les modifications portent sur :

- La suppression des missions liées à la gestion du bar et à l'organisation de séminaires depuis les locaux de la Maison du lac.
- La révision des conditions de financement de l'OT PLA compte-tenu de ces retraits.
- La modification du cadre spécifique CCLA – OT PLA identifiant les moyens immobiliers et matériels mis à disposition de l'OT.

Suite à la réunion de l'entente intercommunautaire CCLA-CCVG associant le Président de l'OT, le projet de convention modifiée a déjà été approuvé en conseil communautaire de la CCVG le 11 avril et en conseil d'administration de l'OT, le 10 avril.

Après lecture en séance du projet de convention modifiée, le Président invite le conseil communautaire à valider le document et à l'autoriser à le signer.

► **Vote du conseil :**

POUR : 23

CONTRE : 1, Martine SCHWARTZ considérant que la procédure revêt un caractère illégal au regard d'insuffisances et de manques de précisions sur les aspects financiers et comptables.

ABSTENTION : 0

- **Approbation du projet de convention modifiée CCLA-CCVG-OT PLA portant délégation de missions de service public touristique à l'OT et autorisation donnée au Président de la CCLA à signer le document.**

3.2 Convention de transfert des activités Bar-Salon de thé et séminaires de l'OT à la CCLA

Annick Chevalier explique que cette convention établit les modalités de transfert des activités à la CCLA et les moyens afférents.

Celle-ci a déjà été approuvée par le conseil d'administration de l'OT PLA.

Après lecture du projet de convention, le Président invite le conseil à approuver le document et à l'autoriser à le signer.

► **Vote du conseil :**

POUR : 23

CONTRE : 1, Martine SCHWARTZ pour déstockage à valeur abusive, considérant que la valeur initiale du stock lié au bar et à la boutique n'a pas été prise en compte.

ABSTENTION : 0

- **Approbation du projet de convention de transfert d'activités et autorisation donnée au Président de la CCLA à signer le document.**

3.3 SPIC – Création d'une régie à simple autonomie financière – Approbation des statuts de la régie

Stéphanie WALDVOGEL explique que l'organisation des séminaires et la gestion du bar-salon de thé relevant d'une activité commerciale, la gestion publique de ces activités rentrent dans le champs des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC).

La gestion s'effectuera donc dans le cadre d'une Régie à simple autonomie financière (pas d'autonomie morale puisque la Régie sera placée sous l'autorité de la CCLA).

Après présentation des statuts de la régie et du budget prévisionnel 2017, le conseil communautaire est donc invité à :

- Approuver la création de la Régie à autonomie financière et à valider ses statuts.

► **Vote du conseil :**

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Approbation à l'unanimité de la création de la Régie et de ses statuts**

- Désigner les membres du conseil d'exploitation de la Régie de la CCLA (représentants CCLA et personne extérieure qualifiée).

Denis GUILLERMARD propose de désigner les personnes suivantes :

CCLA : Denis GUILLERMARD, Annick CHEVALIER, Stéphanie WEIBEL, Alain GUICHERD

Personne extérieure : Marie TUR (Gérante parcours Accrobrance – Accro'Lac)

► **Vote du conseil :**

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Approbation à l'unanimité de la composition du conseil d'exploitation de la régie.**

- Créer le budget sur la base du budget prévisionnel présenté.

► **Vote du conseil :**

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Approbation à l'unanimité de création du budget de la régie.**

- Créer une régie d'avance.

► **Vote du conseil :**

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Approbation à l'unanimité de la création d'une régie d'avance.**

4. Gestion du Bar – Salon de thé de la Maison du lac :

Annick CHEVALIER rappelle que dans le cadre du transfert de l'activité bar-salon de thé à la CCLA, il a été décidé d'en confier la gestion à un prestataire privé pour la saison 2017 au titre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public (délibération CCLA du 16 février 2017).

Cependant, il est d'ores et déjà convenu que la CCLA préparerait courant 2017, un cahier des charges dont l'objet portera sur la gestion du bar-salon de thé de la Maison du lac à compter de la saison 2018, dans le cadre d'une délégation de service public avec publicité préalable et mise en concurrence.

Dans l'instant, la mise à disposition du bar-salon de thé via l'établissement d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, ne nécessite pas de mise en concurrence avec publicité préalable. Cependant compte-tenu du contexte et des manifestations d'intérêt recueillies par la CCLA, il a été décidé de recevoir l'ensemble des prestataires ayant effectué une démarche volontaire auprès de la CCLA pour présenter un projet de reprise.

A cet effet, chaque candidat a été auditionné par la commission Tourisme élargie aux membres du bureau de la CCLA.

Quatre candidats ont été reçus :

- M. Rémi Dénurra, gérant du restaurant « La Verrière » (Hyper U, Pont-de-Beauvoisin) qui avait souhaité rencontrer les élus de la CCLA pour discuter de la gestion du bar-salon de thé dans une perspective d'évolution des lieux et de transformation en espace de restauration. Ce dernier ne s'est donc pas positionné sur la gestion de l'établissement en l'état.

- Groupement « Le Ponton » associant : Restaurant Courtois, Restaurant « Beau rivage » (Sandrine Philippon), Boulangerie Poulet, Camping L'Arbaz.
 - Mme Mireille Goumas (associée à Mme Mireille Veyron).
 - Mme Odile Chapuis.
- Choix / Candidature

Annick CHEVALIER expose les principales raisons qui ont conduit la commission élargie à retenir la proposition de Mme Mireille GOUMAS.

Denis GUILLERMARD invite le conseil communautaire à approuver le choix proposé par la commission.

► **Vote du conseil :**

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2, Martine SCHWARTZ et M. André BOIS. Ce dernier fait valoir qu'étant maire de Dullin et Mme Goumas administrée de Dullin, il souhaite rester neutre dans cette prise de décision.

- **Approbation du choix de la société de Mme Mireille GOUMAS pour assurer la gestion du bar – salon de thé de la Maison du lac.**
- Convention d'occupation temporaire du domaine public

Annick Chevalier explique que la mise à disposition s'effectuera dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public qui fixe les conditions administratives, techniques et financières de cette occupation.

Après lecture du projet de convention, le Président invite le conseil à approuver le document et à l'autoriser à le signer.

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Approbation à l'unanimité de la convention et autorisation donnée au Président de la signer.**

5. Entente intercommunautaire CCLA – CCVG

Denis GUILLERMARD rappelle que parallèlement à la création de l'Office de Tourisme Pays du Lac d'Aiguebelette (Office de tourisme intercommunautaire CCLA-CCVG), a été créée une

entente intercommunautaire CCLA – CCVG qui constitue une instance de concertation pour définir les axes de travail, les priorités de développement touristique du territoire et les grandes orientations budgétaires en matière touristique.

Pour la CCLA, ont été désignés membres de l'entente :

- Annick Chevalier, Présidente de l'entente.
- René Bellemin
- Gilbert Courtois.

M. René Bellemin étant Président de l'OT PLA, il a été convenu que celui-ci ne soit plus membre de l'entente en tant que représentant de la CCLA mais qu'il soit associé, à la demande de la Présidente, aux réunions de l'entente en tant que Président de l'OT PLA.

M. Gilbert Courtois n'étant plus membre du conseil communautaire, sa place au sein de l'entente est donc vacante.

Dans ces conditions, le conseil communautaire est invité à redésigner deux membres du conseil au sein de l'entente intercommunautaire.

Denis GUILLERMARD propose de désigner en plus d'Annick CHEVALIER, Alain GUICHERD et Stéphanie WEIBEL comme représentants de la CCLA au sein de l'entente intercommunautaire.

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Approbation à l'unanimité. Alain GUICHERD et Stéphanie WEIBEL sont désignés représentants de la CCLA au sein de l'entente intercommunautaire.**

6. Avenant 3 à la convention d'objectifs et de moyens entre l'AEL et la CCLA pour la mise en œuvre du projet social (2014-2017)/Montants de subvention

Stéphanie WALDVOGEL présente le contenu du projet d'avenant.

Article 1 : objet de l'avenant :

Lors du vote du budget prévisionnel 2017, le conseil communautaire a souhaité modifier le montant de la contribution financière de la CCLA au budget annuel de l'association, fixé dans l'article 5 - b / Budget - de la convention partenariale d'objectifs et de moyens entre l'AEL et la CCLA.

Le présent avenant a pour objet la modification de cet article.

Article 2 :

L'article 5 – b/ Budget – de la convention partenariale d'objectifs et de moyens entre l'AEL et la CCLA est modifié de la manière suivante :

« Le coût total de l'animation globale est évalué au travers du budget prévisionnel annuel établi par l'association.

En 2017, la CCLA contribue financièrement pour un montant réparti comme suit :

- Au titre du Contrat Cantonal d'Animation : 24 000€
- Au titre du Contrat Enfance Jeunesse / Contrat Cantonal Jeunesse : 133 000€
- Au titre de la Mission Locale Jeune : 4 300€
- Au titre de l'Animation Sportive sur le territoire : 72 000 € [...] »

Article 3 :

Les autres articles de la convention initiale restent inchangés.

Le Président invite le conseil communautaire à approuver le projet d'avenant.

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Approbation à l'unanimité du projet d'avenant.**

7. Emprunt budget assainissement/travaux raccordement

- **Budget Assainissement / Extension réseau EU communes de Dullin et St Alban-de-Montbel**

Dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'eaux usées sur les communes de Dullin et St Alban-de-Montbel, trois organismes de prêt ont été sollicités et ont fait une proposition pour un emprunt de 250 000 € :

	Montant	Durée	Taux fixe	Frais de dossier	Echéance trimestrielle
Caisse d'Epargne	250 000€	15 ans	1.70%	250€	4 729.27€
		20 ans	1.98%	250€	3 792.11€
Crédit Mutuel	250 000€				
		20 ans	1.40%	250€	3 588.32€
*Crédit agricole via la BEI/Taux bonifié	250 000€				
		20 ans	1.20%	250€	3 125€+intérêts

* financement sur ressources de la Banque Européenne d'Investissement avec bonification du taux

Il est proposé à l'assemblée de retenir l'offre du Crédit Agricole de Savoie, sur ressources de la Banque Européenne d'Investissement pour un prêt de 250 000€, au taux fixe de 1.20% sur une durée de 20 ans, à échéances dégressives trimestrielles (amortissement constant) de 3 125€ + intérêts, avec des frais de dossier de 250€.

Le Président invite le conseil communautaire à approuver la proposition de prêt faite par le Crédit Agricole.

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire approuve la proposition de prêt émise par le Crédit Agricole.**

8. Dépôt d'un dossier au titre du CTS pour « La grande traversée : trois jours de valorisation des sites palafittiques »

Stéphanie WEIBEL explique au conseil que la DRAC et le Département de la Savoie ont sollicité la CCLA afin que soit organisée sur le lac la 3ème édition des régates monoxyles (pirogues creusées dans un tronc d'arbre) et que puisse être valorisé le patrimoine palafittique classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Il s'agit de rencontres internationales itinérantes dont les 2 premières éditions se sont déroulées à Bienne (Suisse) et au lac d'Attersee (Autriche).

Ces 3 jours permettront de sensibiliser le grand public à l'existence de ce patrimoine « invisible », l'histoire de l'occupation du lac et de ses berges depuis la préhistoire.

Cet événement aura lieu du 15 au 17 septembre 2017 à la base d'aviron et à la Maison du lac.

Le format envisagé est le suivant :

- vendredi, journée scolaire avec des ateliers de découvertes ;
- samedi et dimanche, journées tout public qui se composeront d'ateliers de découvertes, d'un spectacle, de conférences, table-rondes, et d'un concert.

Cette demande est récente, l'événement est donc en cours de construction. Le budget envisagé est le suivant :

BUDGET REGATES PALAFITTIQUES		
TOTAL	24 000,00 €	24 000,00 €
TIPOLOGIES de dépenses		
ANIMATIONS SCIENTIFIQUES	6 100,00 €	
ANIMATIONS écoles Avant-Pays	6 000,00 €	
SOIREE MUSICALE SAMEDI	2 900,00 €	
COMMUNICATION	4 000,00 €	
MATERIEL	4 000,00 €	
RESTAURATION	1 000,00 €	
CTS volet local tourisme ou LEADER		10 000,00 €
CCLA		13 000,00 €
SPONSORS		1 000,00 €

Dans ce cadre, il est proposé de solliciter une aide Départementale de 10 000 € au titre du CTS.

Le Président invite le conseil à approuver le projet d'animation proposé pour un montant total de 24 000 € et à solliciter l'aide du Département à hauteur de 10 000 € au titre du CTS.

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Approbation à l'unanimité du projet et de la demande de financement auprès du Département.**

9. Convention Bayet / Mise à disposition ponton base Aiguebelette – Location pédalos

Le Président rappelle que le ponton, propriété de la CCLA, situé au niveau de la base de loisirs d'Aiguebelette-le-Lac fait l'objet d'une mise à disposition saisonnière à M. Pierre Bayet afin que ce dernier puisse mettre en place une activité de location d'embarcations.

Celle-ci est formalisée dans le cadre d'une convention renouvelée chaque année.

Le Président propose d'augmenter de 2% le montant de la redevance et de la passer à 2 129 €.

Il invite le conseil à approuver la convention de mise à disposition du ponton à la société de M. Bayet pour la saison 2017, pour un montant de 2 129 €.

POUR : 20

CONTRE : 4,

Martine SCHWARTZ considérant que ce montant est élevé au regard des autres montants de redevances appliqués par la CCLA vis-à-vis d'autres opérateurs touristiques et qu'il traduit donc un manque d'équité.

Claude COUTAZ, Yann BEZAT, René BELLEMIN considérant que ce montant est faible au regard de l'activité générée.

ABSTENTION : 0

- **Approbation de la proposition d'augmentation de la redevance pour un montant de 2 129 €.**

10. Convention vertes Sensations / Mise à disposition ponton Sougey – Location pédalos

Le Président rappelle que le ponton, propriété de la CCLA, situé au niveau de la plage du Sougey fait l'objet d'une mise à disposition saisonnière à la société Vertes Sensations afin de mettre en place une activité de location d'embarcations.

Celle-ci est formalisée dans le cadre d'une convention renouvelée chaque année.

Il propose d'augmenter de 2% le montant de la redevance et de la passer à 3 154 €.

Il invite le conseil à approuver la convention de mise à disposition du ponton de la plage du Sougey à la société Vertes Sensations pour la saison 2017, pour un montant de 3 154 €.

POUR : 20

CONTRE : 4,

Martine SCHWARTZ considérant que ce montant est élevé au regard des autres montants de redevances appliqués par la CCLA vis-à-vis d'autres opérateurs touristiques et qu'il traduit donc un manque d'équité.

Claude COUTAZ, Yann BEZAT, René BELLEMIN considérant que ce montant est faible au regard de l'activité générée.

ABSTENTION : 0

- **Approbation de la proposition d'augmentation de la redevance pour un montant de 3 154 €.**

11. RNR / Etude des impacts des usages du lac sur l'écosystème lacustre

André BOIS rappelle que dans le cadre de la gestion de la Réserve Naturelle Régionale, il est programmé la réalisation d'une étude des impacts des usages du lac d'Aiguebelette sur le milieu lacustre et notamment de l'incidence de la régulation des niveaux du lac sur la dynamique de la végétation littorale aquatique.

Le contenu de l'étude a fait l'objet d'une présentation en conseil afin de constituer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et de la Région, respectivement 80% et 20% sur un montant total TTC de 80 000 €.

Un cahier des charges a été élaboré en lien avec le CEN Savoie et un appel d'avis public à la concurrence a été publié.

A l'issue de la consultation, 4 offres ont été remises :

- ECOTEC environnement SA
- Gestion des espaces naturels Tereo
- ECOSPHERE
- EVINERUDE

Après négociation, l'un des 4 candidats (Cabinet EVINERUDE) a fait savoir qu'il retirait son offre informant qu'il n'était plus en capacité de répondre au cahier de charges suite au désistement d'un de ses prestataires.

Montant des offres :

- ECOTEC environnement SA : 49 209 € HT
- Gestion des espaces naturels TERE0 : 49 775 € HT
- ECOSPHERE : 49 950 € HT

N° enveloppe	Candidat	Critère 1 : Valeur technique		Critère 2 : Prix		note globale Note sur 20	Classement
		Note avant pondération sur 20	Note après pondération (Coefficient 60%)	Note avant pondération sur 20	Note après pondération (Coefficient 40%)		
1	ECOTEC	12,9	7,7	20,0	8,0	15,7	3
2	TEREO	17,0	10,2	19,8	7,9	18,1	2
3	ECOSPHERE	18,5	11,1	19,7	7,9	19,0	1

Après présentation du rapport d'analyse des offres, le Président propose au conseil communautaire de retenir la proposition du cabinet Ecosphère pour un montant de 49 950 € HT.

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire décide d'attribuer l'étude à la société Ecosphère pour un montant de 49 950 € HT.**

12. Questions diverses

Aucune question n'est posée.

La séance est levée vers 22h15

Date du prochain conseil communautaire : Mercredi 17 mai 2017

Le Président,
Denis Guillermand

Secrétaire de séance,
Ludovic Ayot, Directeur CCLA

